

RÈGLEMENT

Bourse BAFA 2025

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un diplôme obligatoire pour accéder à l'emploi dans la filière de l'animation.

Pour favoriser l'accès de jeunes velauxiens à cette formation payante, **la ville de Velaux met en place une « Bourse BAFA 2025 » pour la formation générale BAFA 2025.**

1. RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Pour déposer un dossier, **le candidat doit remplir les conditions suivantes :**

- Avoir 16 ans révolus au premier jour du stage
- Être résidant de Velaux (depuis au moins 1 an)
- Avoir un projet ou une motivation dans lesquels s'inscrit le besoin de passer le BAFA
- Justifier de ses conditions de ressources, ou de celles de sa famille (voir point 5. du présent règlement)
- Déposer son dossier complet le 01/08/2025 dernier délai

NB : Les dossiers de candidature seront traités en priorité par ordre d'arrivée

2. MODALITÉS PRATIQUES ET RETRAIT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature sont :

- Téléchargeables sur le site internet : www.velaux.fr ; et sur le portail famille Velaux <https://portail-famille.mairie-de-velaux.fr>
- Disponibles en version papier : Au centre de loisirs Léo Lagrange Velaux (avenue Antoinette de Beaucaire) ; Au service vie scolaire de Velaux (hôtel de ville, 997 avenue Jean Moulin)

3. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les dossiers complets sont étudiés par une commission composée de personnels municipaux. Les représentants du centre de Loisirs Velaux (Léo Lagrange) sont consultés. Les candidats pourront également être auditionnés par la commission.

Les décisions d'attribution de bourses sont prises une semaine après la date limite de dépôt. Elles sont ensuite communiquées aux candidats retenus.

4. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

△ Le candidat s'engage à suivre la formation générale BAFA 2025 dans son intégralité, et à effectuer ensuite le stage pratique BAFA en priorité au centre de loisirs Léo Lagrange de Velaux (dans la mesure des places disponibles).

5. MONTANT DE LA BOURSE ET CRITÈRES D'OBTENTION

La participation financière de la ville est une aide unique, attribuée sur dossier de candidature. Elle vient aider le jeune au financement de la formation générale, dont le coût en 2025 est de 380 € (+ 10€ de frais d'adhésion). Prévoir votre repas de midi.

Elle est attribuée selon 3 principaux critères :

1/ Le lieu de résidence du candidat

2/ Le projet professionnel et/ou le parcours du candidat

3/ Les ressources du candidat, conduisant à 2 niveaux d'aide possibles :

Niveau d'aide n°1 = 240 €. Conditions : Le stagiaire réside dans un foyer fiscal ne payant pas d'impôt sur le revenu.

Niveau d'aide n°2 = 140 €. Le stagiaire réside dans un foyer fiscal payant un impôt sur le revenu.

6. SUIVI DES BOURSIERS

Le stagiaire s'est inscrit à la formation générale BAFA 2025 auprès de l'organisme Léo Lagrange Animation. Dans ce cadre, l'organisme Léo Lagrange Animation suit le candidat dans sa démarche d'obtention du BAFA, et lors des étapes auprès des différents partenaires (CAF, Etat, ville). L'organisme transmettra notamment un suivi des présences en formation des candidats boursiers.

7. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE

La Bourse est versée directement à l'organisme Léo Lagrange Animation pour la formation générale 2025, dans un délai de 30 jours, sur présentation d'une facture et de l'attestation de présence du candidat, une fois la formation générale terminée.

L'abandon avant finalisation clôturera le dossier de bourse. Le candidat concerné se verra dans l'interdiction de présenter une nouvelle demande.

Le versement de la bourse municipale est strictement conditionné à la participation à la formation générale. La réalisation du stage pratique sur le centre de loisirs Léo Lagrange de

Velaux sera ensuite conseillée. L'organisme Léo Lagrange Animation s'engage ainsi à veiller à ce que ces conditions soient remplies par tout candidat sélectionné. Le candidat s'engage de son côté à contacter le centre de loisirs Léo Lagrange Velaux lors de ses recherches de stage pratique.

8. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION LEO LAGRANGE

La prestation de formation par Léo Lagrange Animation comprend à minima les éléments suivants :

- L'organisation de la formation générale BAFA en externe sur Velaux ;
- Les supports pédagogiques de formation ;
- Le calcul des frais de dossier et d'inscription, à répartir entre le boursier et la collectivité ;

NB : Léo Lagrange Animation accompagnera également le stagiaire vers la session d'approfondissement du BAFA 2026

9. MODALITÉS DE COMMUNICATION

Les modalités conventionnelles de communication de la ville sont :

- Mettre à disposition les informations et permettre le téléchargement des documents sur le site internet et sur le portail famille de la commune ;
- Afficher les informations sur le panneau lumineux de la commune ;
- Mettre à disposition le présent règlement de la bourse, le dossier de candidature, et les informations liées à la formation générale BAFA 2025 en version papier au service de la vie scolaire de l'hôtel de ville.

Les modalités conventionnelles de communication de l'organisme de formation sont :

- Apporter une communication sur le dispositif « Bourse BAFA 2025 » aux jeunes le sollicitant directement et pouvant entrer dans les critères d'attribution ;
- Mettre à disposition le présent règlement de la bourse, le dossier de candidature, avec les informations liées à la formation générale BAFA 2025